



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022

Convocation du 8 Septembre 2022

Présents : Mesdames : Marion BERSON-GÉANT, Michèle CAQUIN , Marie-Hélène DAUPTAIN, Chantal DELGADO, Nadège FERTÉ, Fanny LE BEC.

Messieurs : Maxime BAILLY, Jean-Charles BOCQUET, Jean-Michel DEBCZAK, Frédéric MOIZARD, Christophe VIRLOGEUX.

Absents : Messieurs : Frédéric VANÇON,
Madame : Marie-Hélène HOFFER.

Pouvoirs : Madame Claudine BARON donne pouvoir à Monsieur Maxime BAILLY
Monsieur Xavier BÉLAIR donne pouvoir à Madame Michèle CAQUIN
Madame Nathalie BOURDIN donne pouvoir à Monsieur Frédéric MOIZARD
Monsieur Gérard DRÉVILLE donne pouvoir à Monsieur Jean-Charles BOCQUET
Madame Fabienne GRU donne pouvoir à Madame Chantal DELGADO
Monsieur Corentin WEISSE donne pouvoir à Madame Nadège FERTÉ

Secrétaire : Monsieur Jean-Charles BOCQUET

Secrétaire auxiliaire : Madame Véronique JOLY

Ouverture de séance : 20h45

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Juillet 2022

A ce jour, aucune remarque n'ayant été faite, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Décisions du Maire :

Décision n° 2022-38 : Tarifs des droits d'entrée aux spectacles de l'espace culturel La Tuilerie pour la saison 2022-23 qui restent inchangés.

Pour l'an prochain monsieur MOIZARD suggère un changement concernant l'abonnement de 14 euros. Il propose de conditionner cet abonnement à la réservation de 3 spectacles minimum dans l'année. Ce projet sera présenté lors de la prochaine réunion de la commission culture.

Décision n° 2022-39 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à Terres et Toits pour l'établissement et le suivi du dossier de demande de subvention dotation de l'État des territoires ruraux (DETR) pour la construction de la Maison de l'Enfance.

Décision n° 2022-40 : Signature d'une charte pour la mise à disposition d'un collecteur de recyclage des mobiles usagés avec ORANGE. La collecte a lieu en Mairie.

Décision n° 2022-41 : Augmentation du montant des loyers des logements communaux selon l'indexation de l'indice de référence des loyers fixé par l'INSEE (IRL) au 30 septembre 2022 (hausse de 3,5%).

Décision n° 2022-42 : Sollicitation de la demande de subvention dans le cadre de l'Aide aux communes pour les établissements et services d'accueil de la petite enfance auprès du Département du Val d'Oise. Le montant prévisionnel de la construction d'une crèche de 30 berceaux est de 1 284 895.51€ HT, soit un montant total TTC de l'opération 1 541 874.61€ TTC. L'aide départementale est de 25% pour une dépense plafonnée à 3 000 000€. Le montant sollicité est donc de : 321 223.88€. Ce dossier de demande de subvention a été constitué par Terres et Toits.

Pour rappel, nous avons souscrit un emprunt de 1 150 000.00€ pour financer une partie du projet.

3) AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Désignation d'un correspondant incendie et secours

L'été 2022 aura été marqué par la canicule et les incendies dramatiques.

L'état a donc publié le 29 juillet 2022 le décret N°2022-1091 stipulant aux maires de désigner un correspondant sécurité et incendie.

Mme FERTÉ, conseillère municipale déléguée à la sécurité remplit ce rôle depuis le début de son mandat.

Le conseil municipal officialise cette désignation.

Approuvé à l'unanimité – Délibération n° 55-2022

4) RESSOURCES HUMAINES

Convention relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical du CIG.

Le décret N°2022-350 du 11 mars 2022 a modifié l'organisation des instances médicales au sein du centre de gestion.

Ainsi le conseil médical remplace le comité médical et la commission de réforme.

Pour mémoire :

- Le comité médical, composé de médecins, traitait des congés de maladies ordinaires et des congés de maladies de longue durée.
- La commission de réforme, composée de médecins, de représentants du personnel et de représentants des collectivités, traitait des accidents de travail et des retraites pour invalidité.

Les honoraires sont réglés par le CIG mais remboursés via l'émission d'un titre de recettes adressé aux collectivités qui en conservent la charge.

Le montant du remboursement est forfaitaire et est déterminé par délibération du CIG en date du 14 Avril 2022. Il correspond au coût moyen des dossiers examinés en séances.

Les frais de déplacement de l'agent pour se rendre aux consultations de leur dossier ou en consultation médicale ne sont pas pris en charge.

Cette convention prend effet au 1^{er} février 2022.

Le conseil municipal doit approuver les modalités de cette convention.

Approuvé à l'unanimité – Délibération n° 56-2022

5)FINANCES

Admission en non-valeur

Lorsque la commune émet un titre de recette, elle donne ordre au trésorier de la recouvrer. C'est le principe qui sépare les rôles entre le comptable (le trésorier) et l'ordonnateur (le maire). Lorsqu'après plusieurs années et après avoir utilisé tous les moyens dont il dispose, le trésorier n'a pas réussi à recouvrer la somme, il nous demande de les admettre en non-valeur. C'est-à-dire que nous devons annuler ces titres de recettes émis les années précédentes par l'émission d'un mandat de paiement émis cette année. La recette prévue l'année N-1 mais non encaissée, devient pour la commune une dépense l'année N à inscrire au budget 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité approuver la demande d'inscription en non-valeur des listes des titres présentées et arrêtées au 31 Août 2022 :

Liste 5314940031 :

Compte	Montants présentés
6541 – créance admise en non-valeur	22.50
6542 – créance éteinte	46.05
Total	68.55

Liste 3728610815 :

Compte	Montants présentés
6541 – créance admise en non-valeur	32.50
6542 – créance éteinte	0
Total	32.50

Approuvé à l'unanimité – Délibération n° 57-2022

DIVERS

Adhésion à l'association World Clean-up Day

Bien que la commune participe depuis 3 ans à la journée nationale pour les opérations de ramassage des déchets, nous n'avons jamais adhéré à l'association.

L'intérêt pour la collectivité d'adhérer à cette association :

- Développer et soutenir les actions d'éco-citoyenneté
- Organiser des échanges d'expérience entre territoire
- Bénéficier des campagnes de communication
- Visibilité auprès des adhérents.

Nous devons désigner un élu de référence qui sera l'interlocuteur privilégié pour l'organisation de la journée de ramassage des déchets.

Mme FERTÉ remplit déjà ce rôle depuis 3 ans, et le maire propose au conseil municipal d'officialiser sa nomination.

Le coût annuel de l'adhésion est de 100 euros par an.

Le conseil municipal

- Approuve les statuts de l'association
- Autorise le maire à adhérer à l'association World Clean up day
- Inscrit les crédits pour le versement de la cotisation pendant toute la durée du mandat.
- Confirme Mme FERTÉ en tant qu'élue-référent.

Approuvé à l'unanimité – Délibération n° 58-2022

Informations

Dans le cadre du projet TERRA sur la RD 317 la consultation du public est fixée du 17 octobre au 16 novembre 2022. Le conseil municipal sera amené à donner son avis.

M. le Maire a représenté la commune lors des obsèques de Monsieur THOMAS, Maire de Roissy en France décédé le 23 août 2022 lors d'un accident de la route. De nouvelles élections municipales ont été organisées et Mme Michèle CALIX, 1^{er} adjoint au Maire, a été élue Maire de Roissy en France.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire donne la parole aux membres du conseil :

Intervention de Mme Caquin

- La rentrée de la crèche s'est très bien passée. Elle compte cette année 23 familles, 24 enfants dont 11 petits et 13 grands.
- A l'École, il y a eu beaucoup de pleurs en maternelle. L'école étant obligatoire dès deux ans et demi, beaucoup d'enfants ne sont pas encore propres et la gastro-entérite a rendu la tâche difficile pour le personnel et enseignantes.

Voici les effectifs en maternelle

2 classes de 31 élèves 21 Petites Section et 10 Moyenne dans chaque classe

1 classe de 24 élèves 15 Moyenne Section et 9 Grande Section avec 2 enseignantes

1 classe de 26 élèves de Grande Section

Avec un total de 4 classes, il y a 112 enfants.

Voici les effectifs en élémentaire

CP : 28 enfants et avec 2 enseignantes

CP/CE1 : 26 enfants (14 CP et 12 CE1)

CP/CE1 27 enfants (8 CP et 19 CE1)

CE1/CE2 : 27 enfants (15 CE1 et 12 CE2)

CE2 : 28 enfants

CM1 : 29 enfants

CM1/CM2 : 28 enfants (11 CM1 et 17 CM2)

CM2 : 29 enfants

Avec un total de 12 classes, il y a 222 enfants.

L'école regroupe donc 334 élèves et pour info il y en avait 319 en juin, ainsi l'ouverture d'une 12^{ème} classe a été décidée par l'inspection académique.

L'école accueille 2 petits Ukrainiens, un est en CM1 et le petit en Grande section de maternelle. Leur intégration se passe très bien.

Le directeur de l'école, au vu des effectifs fournis par la mairie, avait demandé l'ouverture d'une 13ème classe. Nous l'espérions mais l'indice de position sociale de la commune a été jugé trop important par l'inspection académique et nous n'avons pas été prioritaires.

La priorité a été accordée aux villes de Garges, Villiers-le-Bel mais aussi Roissy en France qui accueille 2 classes complètes d'enfants venus d'Ukraine.

En février une nouvelle demande d'ouverture de classe sera faite si besoin.

Mme CAQUIN informe le conseil municipal que la commune avait pris toutes les dispositions en prévision de l'ouverture d'une 13ème classe en ayant acheté tout le matériel nécessaire pour accueillir les élèves.

Elle rajoute que cette année une seule dérogation a été acceptée et qu'elle concerne l'enfant d'une des enseignantes de l'école. Elle rappelle que l'acceptation de dérogations les années antérieures nous ont permis d'éviter la suppression d'une classe.

Le maire confirme que si l'association des parents d'élèves venaient à mener une action, la commune serait solidaire. Mais aucune action n'est pour le moment prévue à notre connaissance.

- ALSH : En maternelle il n'y a aucun problème d'effectif puisque nous accueillons 30 enfants et que la capacité maximale est de 35.

En élémentaire, l'ALSH accueille 45 enfants, c'est le seuil maximum. 18 enfants sont donc inscrits sur une liste d'attente.

Une demande de dérogation a été faite auprès de la DDSC la semaine dernière pour augmenter la capacité de l'accueil de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires. Une réponse favorable nous a été donnée ce jeudi 15 septembre en fin d'après-midi. Ainsi, dès le 5 octobre, le temps de tout organiser, nous pourrions accueillir 20 enfants supplémentaires, dans une partie du restaurant maternelle, tel que nous le faisons avant.

- Goûter : Mme CAQUIN informe qu'après une réunion entre les services, il a été décidé que le goûter des enfants devrait être fourni par les parents les mercredis et durant les vacances. Cette démarche facilite l'organisation des services d'animation et d'entretien et permet aussi de lutter contre le gaspillage alimentaire car peu d'enfants appréciaient les collations fournies par la commune leur préférant celui fournis par leurs parents. Nous avons informé les parents via un mot sur le portail famille et n'avons, à ce jour, reçu aucun retour négatif en mairie.

Mme CAQUIN précise que l'économie réalisée sera reportée sur la qualité des produits achetés pour l'élaboration des repas du midi.

Mme Le Bec regrette que l'information n'ait pas été donnée au préalable aux membres de la commission scolaire car elle a appris ce changement en même temps que les autres parents alors qu'elle fait partie de cette commission. La communication entre les élus est à parfaire.

- La cantine fonctionne bien, elle accueille 276 enfants (91 maternelles et 185 élémentaires) répartis en 2 services. Nous avons 54 enfants avec un régime spécial (végétarien, sans porc...)

Intervention de M Bocquet

Taille des haies : 2 courriers ont été envoyés aux riverains dont les haies n'étaient pas conformes aux règles de sécurité notamment lorsqu'elles empiètent sur le domaine public. Mr Bocquet a rencontré une trentaine de riverains qui souhaitent des précisions (pour ces personnes, il a été convenu de la nature des travaux à effectuer et aussi la date de la taille). La prochaine étape consiste à l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception lorsque la taille n'a pas été faite, après le 1er octobre, comme cela avait été évoqué lors des commissions environnement et urbanisme.

M. Debezak déplore la méthode employée pour informer les administrés qu'il qualifie de menaçante.

Intervention de Mme Ferté

- Fête du village : il y avait moins de monde que l'an dernier, environ 2000 personnes au spectacle et au feu d'artifice.

• Le Clean-up Day est prévu le samedi 17 septembre. À cette occasion une banderole sera posée sur le CD16 pour dénoncer le dépôt de déchets sauvages.

M. Debezkak suggère l'installation d'une vidéo surveillance mais Mme Ferté informe que cela n'est pas recevable devant la justice. De plus cette installation est techniquement difficile à réaliser car cet endroit se trouve trop éloigné de toute source d'énergie électrique.

Monsieur le maire informe l'assemblée que la communauté d'agglomération Roissy Pays de France a envoyé une lettre au préfet pour faciliter les retraits de dépôts sauvages par l'exécution de procédures administratives car les actuelles procédures judiciaires sont trop longues.

Mme Ferté informe que lors de la journée du Clean-up Day une action citoyenne est prévue destinée aux résidents de la Haie Jabeline. En effet, il a été constaté le dépôt sur la chaussée de meubles ou de cartons très volumineux provenant de leur emménagement. Des affichettes indiquant que ces déchets doivent être emportés à la déchèterie seront posées sur ces dépôts.

Mme Le Bec recommande qu'une tonte soit réalisée aux abords du lycée, avant le Clean-up Day, afin de retirer les déchets cachés dans les hautes herbes.

Monsieur BOCQUET informe qu'une conférence sera organisée en janvier prochain avec le SIGIDURS pour sensibiliser les riverains aux bons gestes de tri.

Suite à la journée paysages de l'eau à Saint-Witz, il est suggéré de poser des panneaux expliquant la nature et le fonctionnement des bassins le long du chemin des marais (7 anciens bassins et des 3 nouveaux bassins « secs »).

Il précise que ces bassins de rétention fonctionnent parfaitement bien. Il a pu le constater en se rendant sur place après les très fortes pluies du mois de juin dernier.

Intervention de Mme Delgado

Rappel du calendrier :

- Samedi 8 octobre
 - 9h30 accueil des nouveaux arrivants.
 - 16h Thé dansant réservé aux seniors.
- Mardi 11 octobre : conférence à la Tuilerie – « Ensemble Sauvons la Forêt de Chantilly »
- Dimanche 15 octobre : Bourse aux Plantes
- Dimanche 11 décembre : Fête de Noël
- Mars 2023 : Journée citoyenne avec remise de diplômes aux bacheliers de cette année.
Un tournoi de tarot est également prévu.

Intervention de Mme Berson-Géant

Le feu de la Tuilerie dysfonctionne car il ne passe plus au rouge quand la vitesse excède les 50km/h.

De plus il ne détecte pas les motos ni les scooters.

Mme Berson-Géant demande s'il existe une réglementation permettant de sanctionner les conseillers municipaux absents et non excusés aux réunions du conseil municipal ? les services administratifs effectueront cette recherche.

Fin de la séance à 22h30.

Le Secrétaire
Jean-Charles Bocquet



La Secrétaire Auxiliaire
Véronique Joly



Le Maire
Frédéric Moizard

